

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-061

OBJET : Arrêté de circulation rue de Villers, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

Vu l'article R644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise CISE TP, domiciliée à COUTANCES, rue Alexis de Tocqueville - ZI de la Mare, concernant des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau rue de Villers à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, à compter du 11 avril 2022, et pour une durée de 2 mois et demi.

ARRÊTE

Article 1 : A compter du lundi 11 avril 2022 et pendant toute la durée des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules sur une partie de la rue de Villers (voir plan ci-dessous).



Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours. L'accès aux riverains sera dégradé mais possible selon l'avancement du chantier. Une déviation est mise en place par la RD8 - rue de Caen et lieu-dit les Marfins afin de rejoindre la rue de Villers (voir plan ci-après).



■ TRAVAUX
■ DEVIATION